

## **Père Hamel : La demande de constitution de partie civile faite par l'archevêque de Rouen déclarée recevable**

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

**Date :** 8 janvier 2019





**Communiqué du diocèse de Rouen  
au sujet du procès civil concernant  
l'assassinat du Père Jacques Hamel**

Par ordonnance, Mme Emmanuelle Robinson, magistrate chargée de l'instruction dans le procès d'éventuels complices des assassins du Père Jacques Hamel, a récemment déclaré recevable la constitution de partie civile de Mgr Dominique Lebrun. Le préjudice moral de l'archevêque tant personnel qu'en qualité de représentant de l'Association diocésaine est ainsi reconnu.

La souffrance de la communauté catholique, encore profondément meurtrie, est ainsi reconnue par l'autorité judiciaire de notre pays. Cette reconnaissance n'a pas d'autre horizon que la justice et le pardon.

Dorénavant, l'archevêque de Rouen pourra être tenu au courant du dossier par l'intermédiaire de son avocat, l'instruction à ce stade restant couverte par le secret. Cela pourrait permettre à terme de nourrir le procès canonique en vue de la reconnaissance du martyr du Père Jacques Hamel.

Rouen, le 7 janvier 2019

Contact : Eric de La Bourdonnaye, directeur de la communication du diocèse de Rouen – [dircom.diocese.rouen@wanadoo.fr](mailto:dircom.diocese.rouen@wanadoo.fr) – 06 63 75 63 84.

